

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1587

Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 euros au titre de l'année 2015 et d'une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 euros maximum pour l'ouverture d'une crèche de 45 places située au niveau de l'îlot Berthelot au 2, rue de l'Égalité dans le 8e arrondissement gérée par l'Association AGDS siégeant au carré Saint Pierre, 5 rue Gorges de Loup – Signature d'une convention cadre, d'une convention d'application et d'une convention d'occupation temporaire. Affectation d'une partie de l'AP 2009-1, programme 00002, opération 08295001.

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1587 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 55 000 EUROS AU TITRE DE L'ANNEE 2015 ET D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 100 000 EUROS MAXIMUM POUR L'OUVERTURE D'UNE CRECHE DE 45 PLACES SITUEE AU NIVEAU DE L'ILOT BERTHELOT AU 2, RUE DE L'EGALITE DANS LE 8E ARRONDISSEMENT GEREE PAR L'ASSOCIATION AGDS SIEGEANT AU CARRE SAINT PIERRE , 5 RUE GORGES DE LOUP – SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE, D'UNE CONVENTION D'APPLICATION ET D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE. AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2009-1, PROGRAMME 00002, OPERATION 08295001. (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004/4350 du 11 octobre 2004, vous avez approuvée le programme des équipements publics prévisionnel comprenant notamment la création d'un équipement de petite enfance de 45 berceaux au sein de la Zone d'Aménagement Concertée Berthelot-Epargne, dans le 8^e arrondissement.

Par délibération n° 2013/6015 du 25 novembre 2013, vous avez approuvé le lancement de l'opération d'aménagement intérieur d'un établissement d'accueil pour jeunes enfants de 45 places pour un montant de 1 350 000 € et l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-7, programme 00002.

Par délibération n° 2014/424 du 22 septembre 2014, vous avez approuvé une convention de mise à disposition anticipée d'un volume à titre gratuit par l'aménageur Nexity Apollonia afin de permettre à la Ville de Lyon d'entreprendre les travaux d'aménagement intérieur et extérieur d'un établissement pour jeunes enfants de 45 places, n° EI 08295.

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon et voté ou actualisé les autorisations de programmes dont celle n° 2009-1 « opérations et aménagements petite enfance » PEP 2008-2014, programme 00002.

Ce projet permet de poursuivre la politique engagée par la Ville de Lyon, soucieuse d'accroître l'offre d'accueil sur cette partie du 8^e arrondissement en fort développement démographique.

L'ouverture de cette structure, d'une capacité de 45 places, est prévue le 14 décembre 2015. La Ville de Lyon soutient le projet d'ouverture d'un nouvel établissement par l'Association de Gestion et Développement de Service (AGDS) qui est un partenaire de longue date de la Ville de Lyon, gestionnaire de

3 établissements d'accueil de jeunes enfants et d'un jardin d'enfants représentant 133 places d'accueil à Lyon.

La Ville de Lyon, étant propriétaire des locaux, il vous est proposé de mettre à disposition ces locaux à titre gratuit au bénéfice d'AGDS à compter de la remise des clés prévues le 6 novembre 2015 pour se terminer le 31 décembre 2018 pour une durée de trois ans. La convention jointe au rapport précise les modalités de cette mise à disposition.

Ces locaux représentent une surface de 636 m² disposant d'un espace extérieur de 398 m² environ.

La valeur locative annuelle de cette mise à disposition est estimée à 89 250 € en 2015. Les fluides seront à la charge de l'association.

Pour l'ouverture de cet établissement le budget de fonctionnement 2015 s'élève à 67 464 €. Dans ce cadre, l'Association a présenté à la Ville une demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 €.

Cette dernière sollicite également une subvention exceptionnelle d'investissement de 100 000 € pour financer l'équipement de la structure évalué à 160 000 €. Une demande de financement complémentaire de 60 000 € a été déposée auprès de la Caisse d'Allocation Familiales.

Ce nouvel équipement implanté sur le territoire identifié comme prioritaire par la Caisse d'Allocations Familiales bénéficiera du soutien de cette dernière dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse ainsi que dans son dispositif « Fonds Publics et Territoires » dont la vocation est la réduction des inégalités territoriales et sociales.

Il vous est donc proposé d'approuver en faveur d'AGDS une subvention de fonctionnement 2015 de 55 000 euros pour l'ouverture d'une crèche de 45 places à compter du mois de décembre 2015, ainsi qu'une convention cadre pluriannuelle d'une durée de trois ans.

De plus, il vous est proposé d'approuver une subvention exceptionnelle d'investissement de 100 000 euros maximum. Cette dernière subvention correspond au montant d'équipement (mobilier et électroménager) prévu pour l'activité de la crèche.

Les conditions et modalités de versement des subventions sont formalisées par les conventions jointes au rapport.

Vu les délibérations n° 2004/4350 du 11 octobre 2004, n° 2013/6015 du 25 novembre 2013, n° 2014/424 du 22 septembre 2014 et n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. Les subventions suivantes sont allouées à l'Association de gestion et Développement de Services (AGDS) comme suit :

Arret	Association gestionnaire	Equipement	Montant de la subvention
8°	AGDS	Berthelot	Fonctionnement 2015 : 55 000 € Investissement 2015 : 100 000 € maximum (mobilier non-attaché au fonds)

2. Les conventions « cadre », « d'occupation temporaire » et « d'application » susvisées, établies entre la Ville de Lyon et AGDS sont approuvées.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tous les documents y afférents.

4. La subvention de fonctionnement 2015 de 55 000 € sera financée par l'enveloppe « création de places » et imputée sur la nature 6574, fonction 64, exercice 2015.

5. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense d'investissement résultant de la subvention sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon pour un montant de 100 000 € maximum, sur le programme 00002, AP n° 2009-1, opération n° 08295001 et sera imputée sur la nature 20421, fonction 64, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant :

- déjà réalisé : 54 102, 84 € ;
- exercice 2015 : 842 000 € (dont 50 000 € de subventions) ;
- exercice 2016 : 465 898,16 € (dont 50 000 € de subventions).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

B. REYNAUD